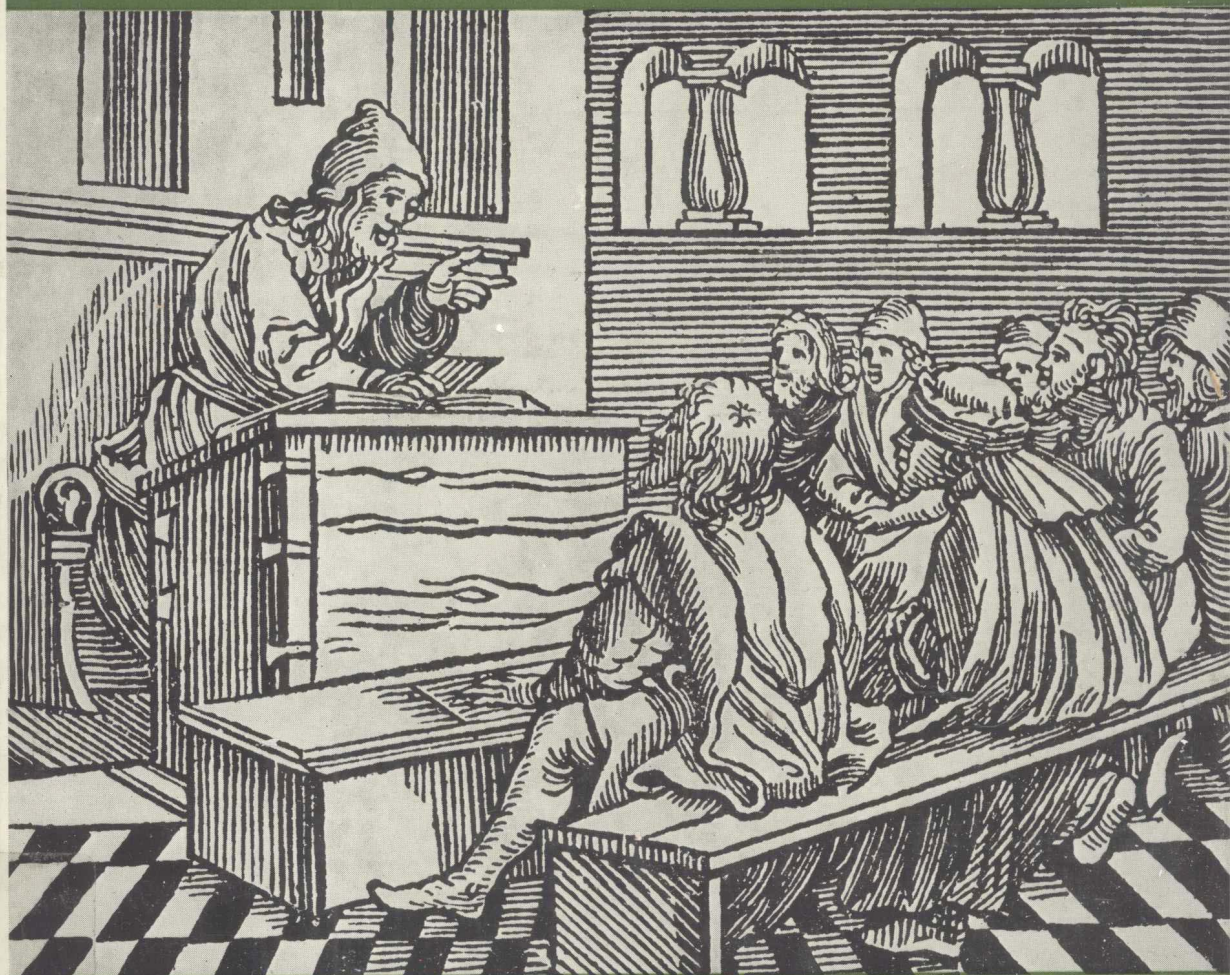


PAUL FOULQUIÉ

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE PÉDAGOGIQUE



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE PÉDAGOGIQUE

PAUL FOULQUIÉ



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

1971

Dépôt légal. — 1^{re} édition : 3^e trimestre 1971
© 1971, Presses Universitaires de France
Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

DICTIONNAIRE
DE LA
LANGUE PÉDAGOGIQUE

PRÉFACE

Ceux qui connaissent et qui ont apprécié notre Dictionnaire de la Langue philosophique paru dans la même collection comprendront aisément l'intention qui a suscité ce Dictionnaire de la Langue pédagogique.

Notre propos

Nous n'avons pas prétendu offrir une sorte d'encyclopédie de l'éducation et de l'enseignement, comme était le Nouveau Dictionnaire de Pédagogie de Ferdinand Buisson (Hachette, 1911). Un tel ouvrage est peut-être désirable, bien que l'on puisse se demander s'il vaut bien la peine de répartir dans un ordre alphabétique, nécessairement artificiel, ce que l'on trouve ailleurs dans un ordre plus naturel : l'ordre logique, dans les traités de pédagogie ; l'ordre chronologique, dans les histoires de cette discipline. Quoi qu'il en soit, nous avons écarté l'ambition d'une telle entreprise. Ici encore nous nous en sommes tenu à la langue.

Toutefois nous avons pris le terme « langue pédagogique » dans une acception assez large. En effet, le vocabulaire de la pédagogie emprunte un grand nombre de mots à la psychologie : nous ne les avons pas écartés. De plus, le point de vue éducatif amène à empiéter sur des terrains limitrophes, en particulier celui de la morale.

Définitions et citations

Comme dans tout dictionnaire, l'essentiel de ce volume est constitué par des définitions. Mais nous ne nous contentons pas du sens que les mots prennent dans un contexte pédagogique : ce sens, ou ces différents sens quand il y a lieu se présentent le plus souvent dans un complexe qui, grâce à des indications élémentaires d'ordre étymologique et sémantique, aide à saisir des résonances ou des harmoniques pouvant suggérer d'intéressantes observations. C'est une idée qui revenait souvent sous la plume d'Alain : il y a plus de profit à réfléchir sur les mots qu'à creuser des idées. Disons plutôt qu'il n'est peut-être pas de façon plus fructueuse de creuser les idées que la réflexion sur les mots qui les expriment.

Toutefois le principal de cet ouvrage comme du Dictionnaire de la Langue philosophique est constitué par des citations.

Elles ne sont pas empruntées seulement à des théoriciens de la pédagogie et à des éducateurs de renom. Nous avons aussi été attentif à recueillir des textes de grands penseurs et d'écrivains remarquables par leur connaissance de l'homme.

Quelques-unes de ces citations doublent les définitions que nous avons proposées. Parfois elles n'en diffèrent que par la forme, mais il arrive aussi qu'elles impliquent une conception opposée : ces différences qui, dans un manuel, risqueraient de troubler les élèves, nous paraissent pouvoir constituer ici un stimulant pour la réflexion personnelle de leurs éducateurs, à plus forte raison de ceux qui ont à traiter des problèmes d'éducation.

Il en est de même d'affirmations trop dogmatiques ou inspirées par l'esprit de système que beaucoup réprouveront : elles seront d'ordinaire contrebalancées par des affirmations en sens contraire. Souvent d'ailleurs on y reconnaîtra des paradoxes que personne ne songera à prendre à la lettre : bien compris, ils pourront permettre de relever d'une pointe d'humour un exposé qui risquerait d'être banal.

Plus d'un se demandera — comme nous nous le sommes demandé nous-même — si ce volume ne fera pas double emploi avec tel ou tel autre de la même collection.

Non pas, sans doute, avec le Vocabulaire de la Psychologie d'Henri Piéron, ni avec le Manuel alphabétique de Psychiatrie du Dr Antoine Porot. Il est vrai que ces deux ouvrages contiennent des mots qui figurent dans le nôtre, et nous leur faisons certains emprunts. Mais cette partie est extrêmement réduite. Ensuite et surtout, par leur genre et par leur objet propre ils diffèrent essentiellement de celui-ci.

Le premier est bien, comme l'indique son titre, un Vocabulaire de la Psychologie. Mais, premièrement, il n'est que cela, se bornant à peu près à des définitions aussi brèves et aussi claires que possible ; pas de citations pour les éclairer et ouvrir d'autres horizons ; deuxièmement, les mots définis sont, en principe, ceux de la langue technique de la psychologie scientifique, alors que nous ne débordons guère le cadre de la langue commune.

Le Manuel alphabétique de Psychiatrie introduit bien d'assez nombreux termes de la psychologie normale. Nous-même, d'autre part, ne pouvions pas omettre certains mots désignant des anomalies dont les psychologues scolaires ont à connaître et qui sont d'un emploi courant dans les ouvrages de pédagogie ou même dans les conversations de gens cultivés ; citons aux premières pages du volume du Dr Antoine Porot : Abandon, Aboulie, Agressivité, Angoisse, Anxiété, Apathie, Arriération, Autisme. Mais les deux ouvrages ne se ressemblent qu'assez peu.

M. Antoine Porot et ses collaborateurs sont tous, à une exception près, des médecins ou des professeurs de médecine spécialisés dans la psychiatrie ; aussi leur Manuel alphabétique ne déborde-t-il pas le domaine de la psychiatrie indiqué par le titre. C'est un domaine auquel nous ne touchons guère, à moins que l'on ne considère comme relevant du psychiatre les troubles les plus bénins de l'affectivité ou de la conduite.

Comme le Vocabulaire de la Psychologie, le Manuel alphabétique de Psychiatrie diffère donc radicalement de notre Dictionnaire de la Langue pédagogique. Mais peut-on en dire autant du Vocabulaire de Psychopédagogie et de Psychiatrie de l'Enfant du Dr Robert Lafon ?

L'œuvre du Dr Robert Lafon embrasse un champ fort étendu. La plupart de ses coauteurs sont, nous dit-il, professeurs ou moniteurs à l'Institut de Psychopédagogie médico-sociale de l'Université de Montpellier : en rédigeant leurs articles, ils ont eu évidemment en vue leurs élèves et ceux d'Instituts analogues ; ce sont les notions exposées dans leurs cours qu'ils reprennent. Mais le directeur de l'ouvrage a fait également appel à quelques autres collaborateurs, par exemple à M. Michel Navratil, qui a traité nombre de notions philosophiques (Beauté, Certitude, Esprit, Essence, Etre, Genèse, Philosophie, Métaphysique...). Grâce à eux, son Vocabulaire déborde son programme propre et fournit une information fort étendue.

Toutefois il reste centré sur la psychiatrie de l'enfant et sur les connaissances exigées du personnel des établissements ou services publics spécialisés dans la rééducation ou la surveillance de ceux qui ne peuvent pas s'adapter au régime de l'école ordinaire. Aussi fournit-il une riche documentation d'ordre médico-légal dont on ne trouvera rien ici. En effet, c'est l'enfant normal seul que nous avons en vue. Sans doute, bien des mots de notre vocabulaire désignent des anomalies. C'est que le type parfaitement normal n'est guère qu'un être de raison : ne considérer que lui équivaldrait à ne parler d'aucun être réel ou presque. Seulement, comme nous l'avons déjà noté, nous nous en tenons aux anomalies courantes que l'intervention du psychiatre risquerait plutôt d'aggraver.

Ensuite, malgré son titre, l'œuvre du Dr Robert Lafon s'écarte beaucoup plus que la nôtre du type « vocabulaire », présenté par le Dictionnaire de l'Académie comme une « liste de mots, rangés habituellement dans l'ordre alphabétique et accompagnés d'une explication succincte. » Or, si le Dr Robert Lafon et ses collaborateurs définissent succinctement la plupart des termes techniques, ceux de la langue ordinaire et de la psychologie font souvent l'objet d'articles dépassant plusieurs colonnes. Chez nous, au contraire, les définitions, formulées autant que possible avec la brièveté qu'exige le genre, constituent l'essentiel.

L'essentiel, mais peut-être pas le plus important et le principal : ce qui — paradoxalement sans doute, mais en fait — nous a demandé le plus de travail ; ce qui vaudra le plus à notre volume d'être feuilleté. Nous voulons parler des citations. C'est par elles surtout que notre Dictionnaire se distingue des ouvrages que nous venons de lui comparer.

Nous pouvons répéter à leur sujet ce que nous écrivions dans le Dictionnaire de la Langue philosophique : « Comme dans le Littré et dans le Robert, ces citations visent à situer les mots définis dans des contextes où ils présentent la signification indiquée. Mais ce n'est là pour nous qu'un but secondaire ; nous projetions surtout d'offrir un florilège qui fût comme une mine de matériaux variés pouvant servir à des

constructions fort diverses, depuis la dissertation philosophique [disons ici : psycho-pédagogique] jusqu'à l'allocution de circonstance où l'on voudrait s'élever à quelque considération générale. »

Que vous ayez soit à parler à des parents ou à des maîtres, à des élèves ou à des étudiants, soit à écrire pour les uns ou les autres, ce florilège pourra devenir pour vous source d'idées, réserve de formules heureuses, recueil de jugements autorisés par un nom illustre... Il vous sera particulièrement utile, pensons-nous, pour trouver la phrase qui introduirait convenablement votre exposé, pour effectuer plus aisément le démarrage que vous seriez tenté de renvoyer à plus tard, pour relancer l'esprit bloqué par quelque mystérieux obstacle...

Pour beaucoup, dont le grand nombre n'est pas spécialisé dans la philosophie, c'est à cet usage qu'a servi notre Dictionnaire de la Langue philosophique. Il pourra en être de même du Dictionnaire de la Langue pédagogique.

L'ordre adopté

Un mot, pour terminer, sur quelques détails de caractère plutôt matériel.

D'abord sur l'ordre des mots. Comme dans le Dictionnaire de la Langue philosophique, quoique à un moindre degré, l'ordre alphabétique, qui figure seul en haut des pages, se combine avec certains autres : ordre de dérivation étymologique ou sémantique, ordre logique ou grammatical... Ainsi scolaire se trouve à la suite d'Ecole ; Infantile, à la suite d'Enfantin. De là, sans doute, certains tâtonnements pour les usagers ; mais nous ne pensons pas que ces tâtonnements soient tout à fait inutiles ; d'ailleurs de nombreux renvois tendent à les réduire.

Ensuite, sur la numérotation des textes cités. Ces textes contiennent souvent plusieurs mots dont ils illustrent le sens. Or on ne peut guère les reproduire à chacun d'entre eux. Du moins, là où ils ne sont pas cités, figure un renvoi au mot où ils sont reproduits, mot que suit le numéro de la citation. Ainsi Adaptation, Aimer, Apartheid...

Notons enfin que, pour réduire le nombre des pages, nous n'avons pas, du moins en ce qui concerne les auteurs cités assez souvent, reproduit chaque fois le titre de leurs ouvrages et le nom de l'éditeur. Ceux qui désireraient ces renseignements les trouveront dans un appendice du volume.

L'accueil favorable qu'on a bien voulu faire à notre Dictionnaire de la Langue philosophique nous paraît de bon augure pour celui-ci : de même conception et ayant bénéficié de l'expérience acquise dans l'élaboration du premier, il sera accueilli, nous l'espérons, avec une faveur analogue.

N.B. — Les chiffres qui suivent les mots-références en petits caractères italiques renvoient aux citations. Les astérisques signalent des mots qui figurent à l'ordre alphabétique.*



A

Dans la caractérol. de Heymans et Le Senne : symbole du caractère actif (nA = non actif). V. E.

A préf. — 1. Du gr. : « alpha privatif », corresp. à l'*in* lat. au sens privatif (amorphe = informe) ; ex., aboulie, anormal, apesanteur. Devant une voyelle est suivi d'un *n* euphonique : anarchie, anesthésie, anhisto-rique...

2. Du lat. *ab* et *ad*. *Ab* marque l'éloignement (abduction, contraire de adduction ; abstraction, contr. de attraction). *Ad* marque mouvement vers (addition, adjectif, accumulation, acculturation).

ABANDON

Rac. germ. qui a donné le vieux franç. bandon (permission, liberté...) ; « mettre à bandon » = laisser libre, délaissé, abandonner.

Action d'abandonner, c.-à-d. de renoncer à une chose, de ne plus s'occuper d'une personne dont on prenait soin.

Sentiment d'abandon. — Etat affectif de celui (particulièrement de l'enfant) qui se croit abandonné (de ses parents) ou éprouve une appréhension anormale de l'être.

1 ● De façon générale, un semi-abandon est plus grave qu'un abandon complet, au point de vue psychologique, car il entraîne une incertitude de l'enfant sur l'affection dont il pouvait être jusque-là l'objet. (*Gr. Larousse*, Suppl., 1.)

2 ● Paradoxalement, la crainte de l'abandon peut aussi apparaître dans le cadre d'une hyperprotection maternelle dont l'effet est de faire redouter imaginativement comme un danger menaçant la perte de cette protection. (J.-L. FAURE in LAFON, *Voc.*)

Angoisse et névrose d'abandon. — Formes pathologiques du sentiment d'abandon.

Abandonnisme. — Néol. qui désigne la situation de l'enfant qui est (ou qui a le sentiment d'être) abandonné de ses parents et sans personne qui les remplace.

V. *Enfant abandonné*.

3 ● L'abandonnisme ne se voit pas seulement chez les enfants élevés par des institutions dépendant de l'Assistance publique, mais plutôt chez ceux qui présentent une semi-famille, un seul parent très insuffisant ou une relation très fragile avec une cellule familiale indifférente. (P. MÂLE, *Psychothér. de l'adolesc.*, 182. P.U.F., 1964.)

Abandonnique (néol.), adj. et subst. — Relatif à la névrose d'abandon. Celui qui est atteint de cette névrose. N'est pas syn. d'« abandonné ».

La symptomatologie de l'abandonnique (angoisse, agressivité, masochisme, sentiment de non-valeur) se rattacherait « à une insécurité affective fondamentale » (*Voc. de la psychanal.*, 273).

ABOULIE

Gr. *aboulia*, manque (*a* privatif) de détermination, de volonté (*boulè*).

Incapacité psychique de prendre une décision jugée raisonnable ou de passer à l'exécution.

Dér. : aboulique.

1 ● Chacun de nous peut d'ailleurs se représenter cet état d'aboulie ; car il n'est personne qui n'ait traversé des heures d'affaissement où toutes les incitations, extérieures et intérieures, sensations et idées, restent sans action, nous laissent froids. C'est l'ébauche de l'« aboulie ». Il n'y a qu'une différence du plus au moins et d'une situation passagère à un état chronique. (Th. RIBOT, *Mal. de la vol.*, 52-53.)

ABRÉACTION

Néol. créé par les psychanal. en faisant précéder « réaction » du préf. *ab* qui marque ici origine éloignée et par suite retard.

Décharge émotionnelle par laquelle le sujet élimine les résidus d'une émotion ou d'un choc anciens auxquels, sur le moment, il n'avait pas réagi ou n'avait réagi que très incomplètement. « On devrait l'appeler plus exactement post-réaction » (M. CHOISY, *Dict. de Psychanal.*). On parle surtout de l'abréaction provoquée systématiquement dans le traitement psychanalytique. Mais elle peut aussi se produire spontanément.

1 ● L'abréaction peut être spontanée, c'est-à-dire suivre l'événement à un intervalle assez rapproché pour empêcher que son souvenir soit chargé d'un affect trop important pour qu'il devienne pathogène. (*Vocab. de la Psychanal.*)

2 ● Le préfixe *ab* du mot « abréaction » et la signification même du mot « catharsis » indiquent bien qu'il s'agit d'évacuer au-dehors quelque chose dont l'accumulation avait produit une tension insupportable, génératrice des symptômes. (A. BERGE, *Les psychothér.*, 145-146.)

ABSENCE

Lat. *absentia*, dér. du v. *abesse*, être absent (*absens*, *absentis*).

Le fait, pour une personne et par ext. pour une chose, de ne pas être à l'endroit considéré, principalement là où elle devrait être.

1 ● L'absence a des effets singuliers. (...) L'absence unit et désunit, elle rapproche aussi bien qu'elle divise, elle fait se souvenir, elle fait oublier. (E. FROMENTIN, *Dominique*, II, Nelson, p. 23.)

Absentéisme. — Absence fréquente, habituelle ou même plus ou moins systématique. Néol. introduit pour désigner la pratique des propriétaires ne résidant pas sur leurs terres, mais que l'on applique aujourd'hui au personnel des diverses entreprises ainsi qu'aux établissements scolaires (absentéisme des élèves, des professeurs) et aux parents qui laissent leurs enfants seuls au foyer.

ABSOLU

Lat. *absolutus* comp. de *solutus* (détaché) et du préf. *ab* (de) : achevé, parfait.

A. — *Au sens étymol.* : Détaché de, indépendant. En lat. ou en gr., ablatif absolu, génitif absolu; superlatif absolu. Pouvoir absolu...

B. — *Par oppos. à relatif* : Qui est tel en lui-même et non considéré par comparai-

son avec autre chose. Une copie assez bonne en valeur relative (dans une classe donnée) peut être médiocre en valeur absolue (par référence à une norme idéale).

V. *Obéissance*, 5.

C. — *Psychol.* : Qui affirme ou ordonne sans admettre la moindre réserve et la moindre opposition.

Syn. : dogmatique*, doctoral, tranchant, autoritaire*, impérieux, tyrannique, arbitraire, despotique.

1 ● On peut être impérieux et faible : sans ferméte on n'est pas absolu. On n'est impérieux que par moments : un caractère absolu se fait sentir sans interruption. (GUIZOT, in LITTRÉ, à *Absolu*.)

2 ● *Impérieux* s'emploie plutôt en parlant de la force, de l'air, des manières, du ton, du langage, et *absolu* en parlant du fond, des volontés suivies d'un homme. (LAFAYE, 682.)

3 ● Le pouvoir absolu est un pouvoir indépendant des hommes sur lesquels il s'exerce; le pouvoir arbitraire est un pouvoir indépendant des lois en vertu desquelles il s'exerce. (BONALD, *Œuvres*, éd. MIGNE, II, 625.)

V. *Arbitraire*, 3.

ABSTRACTION

Abstraire. — Lat. *abstrahere* : tirer ou traîner (*trahere*) de (*ab*, le *s* qui suit est motivé par une raison d'euphonie). Part. passé, *abstractus* (abstrait); d'où *abstractio* (action d'enlever ou d'abstraire).

Action de ne considérer dans un objet qu'une propriété particulière, par ex., dans un vase : la forme, la contenance, la matière dont il est fait... On obtient ainsi des notions abstraites.

S'abstraire de. — Détourner son esprit de données soit extérieures (sensorielles) soit intérieures (souvenirs ou projets, sentiments...), pour le concentrer sur un objet de pensée plus important.

Abstrait. — Lat. *abstractus*, part. passé de *abstrahere*.

Appliqué aux idées et aux termes qui les expriment : qui résulte d'un travail d'abstraction de l'esprit et, par suite, correspond, non plus à la propriété perçue dans le concret, mais à une propriété générale observable dans une infinité de cas analogues : je perçois que la brique, le

marbre, le fer... sont durs (adj. dont l'acception est ici concrète); de ces expériences je tire la notion de dureté (acception abstraite).

La faculté d'abstraction exige un développement mental qui s'étend de la première enfance à la préadolescence.

V. *Pensée concrète et pensée concrète; Concret*, 1-3.

1 ● Un enfant de 2 ans comprenait très bien le sens de ces phrases : « ce verre est plus grand que ce bouchon; (...) le chien est méchant »; mais à 3 ans il ne comprenait pas le sens de ces locutions : « La grandeur de cette maison (...), la méchanceté du chien », malgré la ressemblance entre les mots abstraits et les adjectifs correspondants. (B. PÉREZ, *Les trois premières années de l'enf.*, 232. Alcan, 1911.)

Il ne faut pas, ainsi qu'il arrive trop souvent, confondre abstrait et spirituel et croire que nos idées de réalités matérielles sont concrètes. L'état d'âme que j'éprouve est aussi concret que le spectacle contemplé par mes yeux. D'autre part, je ne puis rien affirmer de ce spectacle matériel qu'au moyen d'idées et de termes abstraits (beau, harmonieux à cause de ses couleurs, de ses lignes...).

Les données concrètes et les notions abstraites ne sont pas opposées mais complémentaires : la connaissance de réalités concrètes implique le recours à des notions abstraites formulées en termes abstraits désignant les caractères essentiels de la chose connue; inversement, un terme abstrait n'a de sens que par sa référence à des données concrètes.

Abstraction. — Action d'abstraire (les idées générales se forment par abstraction); le résultat du processus abstraktif (le mathématicien opère dans le domaine des abstractions); le caractère de ce qui est abstrait (l'abstraction d'une théorie, d'un vocabulaire...).

2 ● Lorsqu'on se sert des abstractions, la grosse difficulté est de savoir quelle signification l'enfant leur donne. Les mots sont corrects, mais le sens qu'il leur prête est son secret. Pour le découvrir, il faut employer des mots différents. (W. JAMES, *Caus. péd.*, 135.)

3 ● L'enfant apprend d'abord sa langue telle qu'elle est. Il est ainsi jeté d'abord dans la plus haute abstraction. Erreur sans mesure de croire que l'enfant forme d'abord des connaissances particulières et s'élève ensuite aux idées abstraites et générales. S'il était seul et s'instruisait par action sur les choses... Mais utopie. (ALAIN, *Pédag. enfant.*, 25.)

V. *Idéologie*.

ABUSIF

Lat. *abusivus*, dér. de *abuti*, comp. de *uti* (se servir de) et du préf. *ab* qui renforce le sens du verbe : user jusqu'à épuisement, avec excès, avec détournement de la fin naturelle...

Se dit d'un usage exagéré ou injustifié.

Amour abusif. Mère abusive. — Qui, sous l'apparence ou le prétexte d'amour, cherche une satisfaction égoïste ou, par orgueil maternel, manifeste des exigences dont l'excès est nuisible à l'enfant.

Syn. : captatif*, possessif.

Contr. : oblatif*.

1 ● Ce qui distingue avant tout l'amour maternel normal de celui qui est abusif, c'est que le premier sert l'enfant alors que le second sert la mère. Le premier est oblatif, le second est captatif. (M. POROT, *L'enfant et les relat. famil.*, 97.)

2 ● La mère abusive (...) veut enfin des preuves d'amour, pour alimenter un égoïsme forcené : « L'affection à laquelle j'ai droit... »; ou pour compenser des insatisfactions affectives : « Je croyais que lui, au moins, serait plus affectueux que son père... » Le résultat est, bien entendu, l'inverse de celui que l'on attend... (M. POROT, *ibid.*, 99.)

ACADÉMIE

Gr. *Akademia*, jardin d'Académos, près d'Athènes, où enseignait Platon; puis école philosophique se rattachant à Platon.

Société d'hommes de lettres (Ac. française), de savants (Ac. des Sciences), d'artistes (Ac. de Danse, de Musique...).

Pédag. — Dans les collèges classiques : groupe des meilleurs élèves des classes supérieures se réunissant pour des travaux particuliers, mais dans le cadre de la formation scolaire. A des séances préparées à cet effet peuvent être invités d'autres élèves ou même un assez large public.

1 ● On appelle Académie un groupe de bons élèves, choisis dans une classe, et se réunissant une ou deux fois par semaine sous la direction du professeur. (J.-V. BAINVEL, *Causeries pédag.*, 17.)

2 ● Nous avons dit que Juilly [coll. des Oratoriens] était une Académie; cette dénomination n'était pas un vain titre. Tous les mois, et plus souvent encore, les meilleurs écoliers de rhétorique, de seconde et de troisième y ont toujours tenu une séance académique, où, en présence de tous les professeurs, des écoliers des trois premières classes supérieures ou même de

toutes les classes, et quelquefois d'un grand nombre d'étrangers, ils font la lecture de plusieurs pièces de leur composition. (ADRY, *Notice sur le Coll. de Juilly*, 1807, in *SAINTE-BEUVE, Port-R.*, IV, 101-102.)

Administr. — Circonscription administrative de l'Education nationale comportant une Université. Elle a à sa tête un recteur, assisté d'un inspecteur d'académie par département.

Académique. — Qui appartient à l'Académie, qui concerne une académie (inspection académique...).

Appliqué au style (dans les lettres et les arts) : qui est conforme aux règles ou aux traditions d'une école faisant autorité. Qui en est l'esclave : dans ce cas on emploie le terme péjoratif d'« académisme ».

3 ● Pascal et Boileau (...), en fondant le style véritablement exact et régulier, n'ont pas donné dans l'excès puriste et académique qui se produisait autour d'eux. (*SAINTE-BEUVE, Port-R.*, III, 53.)

4 ● Il y avait dans les Collèges de l'Oratoire quelque chose de libre, de varié, d'orné et d'un peu paré, d'*académique* enfin, que le sobre Port-Royal n'admettait pas. (*SAINTE-BEUVE, Port-R.*, IV, 101.)

5 ● Entre Racine et Delille, un grand changement s'est accompli. (...) On s'était fait une langue de convention, un style académique, une mythologie de parade, une versification factice... (H. TAINÉ, *Philos. de l'Art*, I, 24-25. Hachette, 1885.)

6 ● L'art classique se sépare radicalement de l'art académique, qui n'en est que le reflet sans vie. (H. FOCILLON, *Vie des formes*, 19. P.U.F., 1964.)

ACCENT

Lat. *accentus*, dér. de *canere* (chanter) : élévation du ton sur une syllabe.

Phonét. — Prononciation particulière à une région, à une collectivité, à un individu.

Accent tonique. — Elévation de la voix sur une syllabe du mot.

1 ● Dans chaque mot, la syllabe accentuée en latin est la syllabe accentuée en français, en espagnol, en italien, en provençal. (...) Cette puissance de l'accent est surtout remarquable dans le français, qui mutile singulièrement le mot latin; car toutes ces mutilations portent sur les syllabes non accentuées; la syllabe accentuée est toujours respectée. (LITTRÉ, *Dict.*, Préf., p. xxxvi.)

Gramm. (accent graphique) : Signe qui modifie la prononciation d'une lettre (é,

è, ê) ou la signification d'un mot (la et là, fut et fût).

2 ● Il est bien plus grave de confondre *a* et *à*, *ou* et *où* que d'enfreindre les conventions byzantines qui régissent le pluriel des mots composés (des *gardes-chasse* et des *garde-fous*). (P. CLARAC, *Enseign. du français*, 119.)

Certaines omissions ou erreurs d'accent sont cotées comme fautes d'orthographe. Dans tous les cas, l'absence d'accents constitue, dans une lettre, une négligence ou même une incorrection comparables à une impolitesse.

V. *Présentation*, 1.

ACCEPTATION

Lat. *acceptatio*, dér. de *acceptare*, fréquentatif de *accipere* (recevoir).

Pédag., psychothérapie... — Attitude consistant, à l'égard de soi-même comme des autres, au lieu de se désoler ou de s'irriter des défauts ou des fautes, à prendre les êtres comme ils sont, avec la conviction que c'est là un moyen d'amélioration plus efficace que les critiques et les sanctions.

V. *non-directif à Direction*.

1 ● Curieux paradoxe qui fait que c'est au moment où je m'accepte tel que je suis que je deviens capable de changer. Je crois que c'est là une leçon que j'ai apprise autant au contact de mes clients qu'à travers mon expérience personnelle : à savoir que nous ne saurions changer ni nous écarter de ce que nous sommes tant que nous n'acceptons pas profondément ce que nous sommes. C'est alors que le changement se produit, presque à notre insu. (CARL. R. ROGERS, *Le dével. de la personne*, p. 16.)

2 ● Connais-toi et accepte-toi toi-même, parce qu'il ne peut y avoir d'efficacité pour toi hors des chemins et des limites qui te sont assignés. (...).

La règle d'acceptation de soi, de toute façon, ne doit pas recevoir une interprétation statique. (...) Elle ne se légitime qu'en liaison avec une règle corrélatrice de dépassement. (E. MOUNIER, *Tr. du caract.*, 714, 718.)

3 ● Les psychologues ont mis en relief cette nécessité d'accepter les autres pour établir avec eux un dialogue vrai et constructif. (G. CRUCHON, *Psychol. dyn.*, II, 114.)

ACCEPTION

Lat. *acceptio*, action de recevoir (*accipere*), accueil, admission (de ce qu'un autre affirme).

En parlant des mots employés en plusieurs sens : signification dans laquelle est

pris un mot (acception usuelle, nouvelle...).

Syn. : sens, signification.

1 ● Plus une nation est avancée en culture, plus les termes dont elle se sert accumulent d'acceptions diverses. (M. BRÉAL, *Essai de sémant.*, 285.)

ACCOMMODATION

Accommodation et assimilation. — Dans la conception de Piaget, processus opposés mais interdépendants qui, par « réaction circulaire », conduisent des formes élémentaires de l'activité organique aux formes supérieures de l'activité intellectuelle.

L'assimilation consiste à assimiler le nouveau à l'ancien, c.-à-d. à se comporter à son égard d'après ce que l'on sait d'objets semblables ou analogues.

Inversement, l'accommodation (étymol., rendre conforme à la mesure) consiste à ajuster le comportement, et par suite le savoir acquis, aux exigences du nouveau.

1 ● Dès l'origine, l'assimilation et l'accommodation sont indissociables l'une de l'autre. L'accommodation des structures mentales à la réalité implique, en effet, l'existence de schèmes d'assimilation en dehors desquels toute structure serait impossible. Inversement, la constitution des schèmes par l'assimilation implique l'utilisation de réalités extérieures auxquelles force est à ceux-ci de s'accommoder si grossièrement que ce soit. (J. PIAGET, *La constr. du réel chez l'enfant*, 358.)

ACCUEIL

Accueillir. — Lat. pop. *accolligere*. Racine : *legere* (choisir).

Recevoir quelqu'un (et par ext. quelque chose) qui arrive ou se présente. Cet acte n'est jamais neutre : il est pris d'ordinaire en bonne part (être accueilli suppose bien accueilli); mais on peut être mal ou fraîchement accueilli.

Accueil. — Action d'accueillir. *Syn.* : réception. Mais la « réception » comporte quelque chose de plus ou moins solennel, ou du moins d'officiel; l'accueil est plus simple, plus personnel. On réceptionne des marchandises tandis qu'on n'accueille que des personnes.

1 ● C'est la puissance d'accueil qui est en moi qui fait que les autres m'accueillent. (L. LAVELLE, *Erreur de N.*, 34.)

Entretien d'accueil. — Conversation au cours de laquelle un nouveau venu est

informé des particularités du milieu dans lequel il est introduit et se fait connaître lui-même (antécédents, perspectives d'avenir...).

2 ● Oserions-nous rêver (...) qu'à leur arrivée dans les vastes ensembles scolaires les enfants soient accueillis par des « hôtes » souriantes comme dans un avion de transport ? On aimerait au moins qu'à la rentrée s'organisent pour les nouveaux venus la visite de la maison, la présentation des personnes qui y évoluent, l'exposé amical des manières d'être qu'il convient d'y adopter. (P. PARENT et Cl. GONNET, *Les écoliers inadaptés*, p. 153.)

3 ● L'accueil du travailleur qui va pour la première fois pénétrer dans l'entreprise (...) revêt de l'importance, car il va influencer sur le comportement du travailleur pendant tout son séjour dans l'entreprise. (...)

Il faut donc (...) que tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, devront contribuer à cet accueil (...) soient convaincus de l'utilité de l'accueil et sachent exactement ce qu'ils ont à faire, quel est leur rôle dans le processus de l'accueil. (L.-M. LE MAITOUR, *La psychol. dans l'entrepr.*, 170, 171.)

4 ● Un élément intéressant, c'est « la suite de l'accueil ». Il faut savoir ce que pense le nouveau de l'accueil qu'on lui a réservé, comment il a réagi... (*Ibid.*, 173.)

ACQUIS

Lat. *acquisitus*, part. passé pass. de *acquiere*, acquérir.

Ne pas confondre acquis, part. passé d'acquérir, avec acquit, déverbal de acquitter.

Psychol. — Se définit par oppos. à inné* : Est inné ce avec quoi on naît, ce qui est endogène; est acquis ce que l'action de l'extérieur, l'expérience de la vie et l'éducation ajoutent à ce donné primitif.

Mais il paraît plus juste de réduire l'inné aux virtualités contenues dans l'œuf primitif et de considérer comme acquises les modifications survenant au cours du développement fœtal.

1 ● La psychologie appliquée se doit de (...) distinguer (...) l'intelligence-aptitude, disposition innée que l'on tente de déceler et qui est le facteur constitutionnel, des capacités acquises. (H. PIÉRON, in *Tr. de psychol. appl.*, I, 36.)

Adaptation. — V. *Aptitude*.

ACTE, ACTION

Agir. — Lat. *agere*, pousser devant soi (tandis que *ducere* évoque le *dux* à la tête

de ses troupes), agir, faire. Part. passé : *actus*, d'où *actio*, *actor* (qui mène une affaire, qui représente en justice ou sur la scène, acteur)...

En parlant de l'homme : mettre un projet à exécution, déployer ses forces en vue d'un résultat.

1 ● Nous sommes nés pour agir. (...) Je veux qu'on agisse et qu'on allonge les offices (tâches) de la vie tant qu'on peut, et que la mort me trouve plantant mes choux... (MONTAIGNE, *Essais*, I, chap. 20, p. 50.)

2 ● La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère ? (RACINE, *Athalie*, I, 71.)

3 ● Nos idées ne sont que des façons de parler, tant qu'elles ne sont pas devenues des façons d'agir. (L. BRUNSCHWIG, *Agenda retrouvé*, 104.)

4 ● Nul ne peut attendre d'avoir découvert sa vocation avant de se mettre à agir : il y a un moment où il doit parier sur elle et courir le risque de ce pari. (L. LAVELLE, *Erreur de N.*, 130.)

5 ● Nul n'agit que par ce qu'il est, et non point par ce qu'il vise. (L. LAVELLE, *ibid.*, 170.)

6 ● Agir ensemble, c'est toujours bon; parler ensemble pour parler, pour geindre, pour récriminer, c'est un des grands fléaux de ce monde. (ALAIN, *Propos*, *Pléiade*, 69.)

Acte, action. — Lat. *actus* et *actio*. Dér. de *agere*.

A. — En général : Application d'une force à l'obtention d'un résultat.

B. — En parlant de l'homme, action évoque plutôt celui qui agit; acte, ce qui est exécuté, considéré objectivement.

7 ● Une action généreuse ou d'éclat nous intéresse tout d'abord en faveur de celui qui l'a faite; dans un acte de vertu, c'est l'acte lui-même que nous considérons avant tout. (LAFAYE, 169.)

Acte. — Lat. *actum*, part. passé pass. de *agere* (faire) : qui a été fait.

Exercice, orienté vers une fin, d'une fonction de l'organisme animal ou du composé humain. Cet acte peut être instinctif et automatique, ou volontaire et réfléchi, conscient ou inconscient.

8 ● Nos actes les plus sincères sont aussi les moins calculés : l'explication qu'on en cherche après coup reste vaine. (A. GIDE, *Si le grain ne meurt*, in ROBERT.)

Acte manqué. — Comportement détourné de sa fin consciente par suite de l'influence d'un mobile inconscient dont, par là même, il révèle l'existence.

9 ● Le caractère commun (...) aux actes manqués et accidentels consiste en ceci : tous les phénomènes en question, sans exception aucune, se laissent ramener à des matériaux psychiques incomplètement réprimés et qui, bien que refoulés par la conscience, n'ont pas perdu toute possibilité de se manifester et de s'exprimer. (S. FREUD, *Psychopathol. de la vie quot.*, fin. Payot, 1933.)

10 ● L'acte soi-disant manqué est, sur un autre plan, un acte réussi : le désir inconscient s'y accomplit d'une façon souvent très manifeste. (*Voc. de la Psychanal.*, 6.)

Action. — Lat. *actio*. V. *agir*.

S'applique aux choses comme à l'homme : le fait d'agir ou son résultat. Mais : en parlant des choses, ne s'emploie qu'au singulier et évoque principalement le résultat : l'action (et non les actions) du soleil sur la végétation; *appliquée à l'homme*, s'emploie au pluriel comme au singulier (l'action d'un professeur sur sa classe, une bonne action, des actions délétables).

A. — Le fait d'agir (passer à l'action, la suspendre). Ce que l'on fait (une belle action, nous voulons des actions et non des promesses).

11 ● Mettez toutes les leçons des jeunes gens en actions plutôt qu'en discours. Qu'ils n'apprennent rien dans les livres de ce que l'expérience peut leur enseigner. (...) Qu'importe à un écolier de savoir comment s'y prit Annibal pour déterminer ses soldats à passer les Alpes ? Si au lieu de ces magnifiques harangues vous lui disiez comment il doit s'y prendre pour porter son préfet à lui donner congé, soyez sûr qu'il serait plus attentif à vos règles. (J.-J. ROUSSEAU, *Emile*, IV, 546.)

12 ● L'homme aime communément plutôt l'action que le plaisir, comme les jeux de la jeunesse le montrent bien. Car qu'est-ce qu'une partie de ballon, sinon des bousculades, des coups de poing et des coups de pied, et enfin des marques noires et des compresses. (ALAIN, *Propos*, I, *Pléiade*, 142.)

13 ● Les discours concernant les actions que l'enfant n'a pas à faire présentement sont à peu près inutiles. (...)

La justice sociale est une abstraction, mais le respect du matériel scolaire, des livres, des crayons (...) est quelque chose. (...)

La bonne volonté n'est pas assez; c'est l'action qui forme l'enfant. (ALAIN, *Pédag. enfant.*, 73-74.)

14 ● Certains restent de perpétuels « rêveurs éveillés » encombrés d'idées irréalisées, de velléités en instance, de rêves errants. (...)

Il y a donc dans l'action une sorte de pouvoir réducteur indispensable à notre propre édification. (E. MOUNIER, *Tr. du caract.*, 344.)

15 ● Le succès de l'action appartient à celui qui joint le maximum d'audace au maximum de préparation. (E. MOUNIER, *Tr. du caract.*, 426.)

16 ● L'enfant se construit par les actes mêmes qu'il accomplit pour saisir, manipuler, toucher, appréhender, utiliser le milieu. (...) Un milieu dit bon peut être parfaitement néfaste s'il n'offre aucune possibilité d'action, comme un milieu dit « mauvais » peut être favorable s'il offre des possibilités d'action. (M. LOBROT, *La pédag. institutionnelle*, 242.)

B. — L'effet de l'action au sens A, l'influence exercée par celui qui agit.

17 ● Tout individu résiste toujours à l'action qu'un autre prétend exercer sur lui, il repousse le regard qui pénètre et viole son intimité. (L. LAVELLE, *Erreur de N.*, 172.)

Actif. Lat. *activus*.

A. — *En général* : qui est porté et prompt à agir, ou, principalement en parlant des choses (un remède actif), dont l'action est particulièrement efficace.

S'opp. à passif : voix active et voix passive (dans les conjugaisons, dans les élections). *Contr.* : inactif.

18 ● En disant d'un homme qu'il est *actif*, vous le dépeignez lui-même comme ayant tel goût, comme ennemi du repos. (...)

Actif annonce plutôt une activité intérieure, et agissant une activité qui se produit au-dehors et se manifeste par des résultats ou des mouvements apparents. (LAFAYE, p. 230.)

B. — *Psychol. et caractérol.* — Chez qui la tendance à l'action domine les autres tendances, d'ordre affectif ou d'ordre intellectuel.

19 ● Est actif celui qui n'a besoin pour agir que de motifs de faible valeur, inactif le tempérament contraire à émotivité égale. (...)

Il faut distinguer cette disposition active de la *capacité de travail*, qui met en œuvre une résistance de fond dont ne disposent pas tous les actifs. (E. MOUNIER, *Tr. du caract.*, 396.)

20 ● Ce n'est que dans l'action que l'actif trouve le plein épanouissement de lui-même, même de sa vie intérieure quand il en a une : déraciné de l'action, ou même de son milieu habituel d'action, ses moyens sont considérablement diminués et il peut se faire juger très au-dessous de ce qu'il vaut. L'inaction le fatigue plus que l'action. (E. MOUNIER, *ibid.*, 397.)

21 ● L'inactif (...) est vraiment convaincu avoir agi quand il a parlé. (...) Cet égoïsme disert est une des faiblesses des peuples méridionaux, et un sujet constant d'étonnement scandalisé pour le sérieux laconique des Nordiques. (E. MOUNIER, *ibid.*, 400.)

22 ● Avec un inactif émotif, il est bon d'utiliser cette émotivité comme un appoint de force qui pousse à l'action; cet appoint est dépendant de l'intérêt que le sujet prend à ce qu'il fait, d'où la nécessité de susciter cet intérêt. L'inactif n'on émotif doit puiser hors de lui, dans les encouragements de son milieu, le ressort qui

le fera sortir de son atonie. (J. Mac Avoy, in *Dict. de Spirit.*, IV, 325.)

Actif primaire et actif secondaire. — Les décisions et réactions du premier sont spontanées et médiocrement réfléchies. Celles de l'actif secondaire sont à retardement ou du moins précédées d'un certain temps de réflexion.

V. *Retentissement*.

23 ● C'est à l'actif primaire (AP) que l'action est le plus facile. (...) Elle est aussi chez lui plus superficielle. (...) Il est souvent plus affairé qu'actif. (E. MOUNIER, *Tr. du caract.*, 397.)

Proactif et rétroactif. — Qui agit en avant (*pro*), sur les événements prochains, ou, au contraire, en arrière (*retro*), sur les événements antérieurs. D'une expérience passée dont il reste une habitude ou un souvenir peuvent résulter soit une inhibition soit une facilitation qui sont parfois proactives et parfois rétroactives.

24 ● Les effets de l'expérience sont ambivalents. Qui dit expérience dit aussi accumulation de stéréotypes, de préjugés, etc. Bref l'expérience peut compromettre les nouveaux apprentissages par le jeu de l'inhibition proactive. (A. LÉON, in *Bull. de Psychol.*, 1968-1969, p. 593.)

C. — *Pédag.* — V. *Ecole active, Méthodes actives*.

Activité. — Lat. *activitas*.

Caractère de celui ou de ce qui est actif. Surtout au plur. (les activités d'une entreprise) : les occupations auxquelles on se livre.

25 ● Trois choses donnent du plaisir : l'activité du présent, l'espoir du futur et le souvenir du passé; mais le plus agréable des trois est ce qui est attaché à l'activité. (ARISTOTE, *Eth. à Nicom.*, IX, 7, p. 454.)

Activités dirigées. — Occupations de caractère éducatif, mais qui s'insèrent en marge du travail proprement scolaire, et dans lesquelles les élèves bénéficient d'une large liberté de choix et d'initiative.

26 ● On a remplacé le mot *loisirs* par le mot *activités*. C'est-à-dire occupation utile. Il faut rejeter toutes sortes de distractions pures. Une sortie ne doit pas être une flânerie le long des haies ou des rivières. (DIDEROT, cité dans El. FREINET, *Naiss. d'une pédag. pop.*, 296.)

27 ● Nous voulons des activités scolaires vivantes, liées à l'intérêt et au devenir profond des enfants, beaucoup mieux qu'un jeu et un passe-temps, mais du travail véritable, auquel on se donne totalement... (C. FREINET, *ibid.*, p. 302.)

V. *Journal*, 12.

Activisme. — Caractère d'un comportement dans lequel une activité débordante manque de la réflexion critique qui la contiendrait dans des cadres rationnels et pourrait la justifier.

28 ● Les intellectuels d'origine petite-bourgeoise qui vinrent alors [entre les deux grandes guerres] au parti [communiste] se sentirent tenus d'acquiescer en pure activité, sinon en activisme politique, la dette imaginaire qu'ils pensaient avoir contractée de n'être pas nés prolétaires. (L. ALTHUSSER, *Pour Marx*, p. 17. Maspéro, 1968.)

29 ● On ne prendra jamais assez garde à l'activisme, qui est la tendance à se perdre dans l'action, à y trouver un alibi à la peur de penser pour mieux agir. (J.-L. PAUPERT, *Peut-on être chrétien aujourd'hui ?*, 227. Grasset, 1966.)

Actualité. — Caractère de ce qui est actuel (lat. *actualis*, qui implique une idée d'action, de pratique), c.-à-d. qui n'est ni passé, ni simplement virtuel* ou possible, et qui intéresse ceux qui suivent les affaires de leur temps. Les actualités télévisées.

Actualisation. — Action d'actualiser, c.-à-d. de rendre actuel, de manière à susciter l'intérêt que l'on porte à l'actualité.

30 ● Je suis trop sensible à l'intérêt (...) des adolescents à l'égard de leur temps pour ne pas souhaiter l'actualisation de notre enseignement (...). Je voudrais seulement qu'on s'efforce de former, avant tout, l'esprit critique, les scrupules de l'objectivité, la modestie et la modération des jugements, enfin la vraie tolérance. (Mme BRUNSCHWIG, inspectr. gén. de l'Instr. publ., dans *Cahiers pédag.*, 15 mars 1955, p. 524.)

ADMIRATION

Lat. *admiratio*, dér. du rad. *mirus*, étonnant.

Sentiment d'agréable surprise provoqué par la beauté ou par la grandeur.

1 ● L'amour fait facilement admirer et l'admiration aimer. (FRANÇOIS DE SALES, *Tr. de l'amour de Dieu*, L. I, ch. IV.)

2 ● Le commencement de toute éducation est l'admiration, le respect, l'enthousiasme. Pour quoi ? Pour n'importe quoi. Que l'enfant admire des cailloux ou des légumes, si vous n'avez pas autre chose à proposer à son admiration, mais qu'il apprenne à admirer. (RUSKIN, in M. de LA SIZERANNE, *Ruskin...*, 324.)

3 ● Il [Dupanloup] répétait souvent que l'homme vaut en proportion de sa faculté d'admirer. (RENAN, *Souv. d'enfance*, 157.)

4 ● Je ne vois pas que l'enfant puisse s'élever sans admiration et sans vénération ; c'est par là qu'il est enfant ; et la virilité consiste à dépasser ces sentiments-là, quand la raison développe sans fin toute la richesse humaine, d'abord pressentie. (ALAIN, *Propos sur l'éduc.*, 26.)

ADOLESCENCE

Préadolescence. — Période qui précède immédiatement l'adolescence et se caractérise par la crise pubertaire.

1 ● Le préadolescent montre une prédilection marquée pour les histoires sentimentales dont il peut comprendre le déroulement. Il se jette alors sur le premier ouvrage venu qui répond à ce besoin, sans aucun discernement critique, sans intérêt pour la forme littéraire... (R. HUBERT, *Croiss. ment.*, II, 402.)

2 ● En même temps qu'il s'isole de l'adulte et se révolte contre lui, le préadolescent n'a pas de plus vif désir que de s'assimiler aux adultes, d'être traité comme tel... (R. HUBERT, *ibid.*, II, 402.)

3 ● Déjà au début de l'adolescence, pendant la pubescence, le préadolescent, sentant qu'il devient autre, est plein de sentiments contrastés, de discordances affectives. (...) Un certain besoin de tendresse se mêle à une certaine sauvagerie dans les manières, un mélange de pudeur et d'impudeur se manifeste, qui se prolonge dans les sentiments et attitudes ambivalentes de la crise d'adolescence proprement dite. (G. CRUCHON, *Psychol. dynam.*, II, 106.)

V. *Fugue*, 1.

Adolescence. — Lat. *adolescencia*. Etymol. : âge de la croissance.

V. *Adolescent et Adulte*.

Période de la vie qui suit l'enfance et précède l'âge adulte. On peut y distinguer trois stades : la préadolescence, période de transition durant laquelle débutent généralement les transformations pubertaires (environ 12-14 ans) ; l'adolescence proprement dite (environ 15-17 ans), âge normal de la crise pubertaire et de la crise psychologique d'où naissent les conflits entre générations ; la grande adolescence (environ 18-20 ans), qui, après la liquidation de ces conflits, aboutit à l'âge adulte.

4 ● Passé deux fois sept ans, le mâle, dans bien des cas, commence à sécréter la semence ; en même temps, le pubis se couvre de poils (...). Vers la même époque, sa voix commence à changer, devenant plus rude et plus inégale, n'étant plus aiguë et n'étant pas encore grave ni uniforme, mais semblable à des cordes mal accordées et grinçantes. (ARISTOTE, *Histoire des animaux*, Livre VII, ch. I.)

5 ● La crise de l'adolescence alterne de l'affirmation exaspérée de soi à l'impatience exaspérée de ses limites. (E. MOUNIER, *Tr. du caract.*, 716.)

6 ● L'adolescence a une double fonction : d'adaptation ; de dépassement.

— L'adaptation est une fonction vitale qui (...) aboutit à l'intégration des jeunes dans la vie sociale. (...).

— La fonction de dépassement donne à

l'adolescence une puissance de choc en face du monde adulte dont elle découvre les faiblesses et qu'elle juge sans ménagement. C'est la source de l'idéalisme aussi bien que des conduites antisociales. (M. DEBESSE, dans *Bull. de Psychol.*, janv. 1962, p. 420.)

7 ● En vieillissant, l'homme représente sa propre adolescence sous des couleurs idéalisées, par suite de la transformation esthétique des souvenirs. Cette illusion accroît l'impression (...) des différences entre l'adolescence actuelle et celle qui l'a précédée. (M. DEBESSE, dans *Bull. de Psychol.*, janv. 1962, p. 421.)

8 ● L'adolescence apparaît comme une certaine déstructuration qui prépare une restructuration. (P. GUILLUY, *L'adolesc.*, 9.)

9 ● L'adolescence commence avec l'opposition, se continue avec le souci d'originalité, s'achève avec l'équilibre de la personnalité dans l'approfondissement de son monde intérieur. (P. GUILLUY, *ibid.*, 138.)

10 ● Ce caractère de pose et de jeu d'un personnage rejoint les deux autres aspects fondamentaux par quoi on a pu à bon droit vouloir caractériser l'adolescence : l'opposition et l'originalité. Qu'il joue son personnage, qu'il s'oppose, qu'il affecte l'originalité, l'adolescent en est toujours à construire sa personnalité, son moi, dans la conscience de soi et la relation aux autres. (*Ibid.*, 145.)

V. *Aspiration*, 8; *Famille*, 33; *Groupe*; 8-9; *Homosexualité*, 2.

ADOLESCENT

Lat. *adolescens*, part. prés. de *adolescere* (grandir), qui a pour part. passé passif *adultus* (qui a grandi, qui est adulte).

Garçon sorti de l'enfance qui, physiquement et surtout mentalement, est en pleine période de croissance, après laquelle il sera un jeune homme, mais pas encore un adulte.

1 ● On parle d'amitiés d'enfance. Bien à tort ! c'est d'adolescence qu'il faudrait dire. L'enfant n'a que des camarades; l'adolescent seul a des amis. (J. LAGROIX, *Adolesc. scol.*, 38.)

2 ● Les adolescents veulent être aimés, mais sans être accaparés. (G. CRUCHON, *Psychol. pédag.*, II, 241.)

3 ● Dans cet amour des adolescents, il faut voir surtout un élan, une oblativité, un besoin d'aimer plus encore qu'un besoin d'être aimé. (A. POROT, *Man. alph. de Psychiatrie*, 11.)

4 ● Ce qui constitue l'essence même de cet âge [l'adolescence], c'est un pouvoir et un désir d'aimer très prononcés, distincts du désir plus ancien d'être aimé, qui est un des traits caractéristiques de l'enfance. (E. JONES, *Tr. théor. et prat. de psychanal.*, 831-832. Payot, 1925.)

5 ● Du point de vue sociologique, l'adolescence est la période de la vie d'un individu où la société dont il est membre cesse, quel que soit son sexe, de le regarder comme un enfant sans

lui accorder le statut, le rôle et les fonctions de l'adulte à plein titre. (H. BLOCH et A. NIEDERHOFFER, *Les bandes d'adolesc.*, 37.)

Dans notre culture, nous tendons avant tout à considérer l'adolescence comme une période de profond bouleversement physiologique. En fait, (...) l'adolescence consiste surtout en la manière dont la société considère le jeune sujet pendant la période de maturation sexuelle, et par conséquent la manière dont il est amené à se voir lui-même. (*Ibid.*, 51.)

6 ● L'adolescence est vraiment hors cadres : à demi affranchie de la discipline familiale, elle demeure suspendue entre le paradis de l'enfance et la terre promise de la virilité, hésite sur le seuil, entre le recul et le bond en avant, et marque le pas, en frémissant d'appréhension et d'impatience, devant la société professionnelle. (J. BOURJADE, *Et. de psychol. de l'enf.*, 71.)

V. *Automobile*, 1, 2; *Bande*, 12; *Devoir*, 1; *Equilibre*, 12; *Famille*, 1; *Image*, 8; *Introspection*, 3; *Introversiion*, 1, 2; *Investissement*, 4, 5; *Journal*, 6, 13; *Langue*, 16; *Lecture*, 24, 25; *Morale*, 3; *Parasitisme*, 1; *Profession*, 2; *Psychanalyse*, 13; *Puberté*, 5; *Raisonnement*, 6; *Rêve*, 3-4; *Timidité*, 5; *Volonté*, 14.

Aspiration à l'indépendance. — Elle se manifeste surtout chez les garçons et résulte du contraste qui existe entre le vif sentiment qu'ils ont de leurs possibilités et la situation de dépendance qui leur est imposée : d'abord au sein de la famille où leurs parents continuent bien des fois à les traiter comme lorsqu'ils étaient enfants; ensuite dans la vie sociale où ils doivent attendre longtemps avant d'accéder à un état de vie qui puisse satisfaire leurs ambitions.

7 ● Les adolescents (...) se veulent indifférents aux adultes, mais souvent leur façon d'afficher cette indifférence prouve l'importance qu'ils accordent, au fond, aux jugements de ceux-ci. (*Jeunes d'auj.*, 55.)

8 ● L'adolescent est en partie ce que l'on dit qu'il est, ce que l'on veut qu'il soit. Il reflète l'opinion qu'on a de lui (...), mais il est aussi en même temps un moi perçu dans la réalité intime. (M. DEBESSE, *Crise*, 362-363.)

9 ● Faute de comprendre l'adolescent, on le traite soit en enfant, soit en adulte, alors qu'il n'est et ne veut être ni l'un ni l'autre. (M. DEBESSE, *Crise*, 386.)

10 ● Dans les sociétés qui reconnaissent les adolescents pour une catégorie distincte et qui leur assignent des activités adaptées à leur condition, cet âge se passe sans tension, ou presque. (R. LINTON, *Le fond culturel de la personnalité*, 63. Dunod, 1965.)

11 ● [Le pire] c'est la méthode qui consiste à maintenir, comme nous le faisons, le rôle social des adolescents dans l'équivoque; nous exigeons d'eux tantôt qu'ils obéissent et soient soumis comme des enfants, tantôt qu'ils manifestent de l'initiative et endossent des responsabilités personnelles, ce qui relève du statut des adultes. (R. LINTON, *Le fond culturel de la personnalité*, 64. Dunod, 1965.)